

Domaine	Design
Filière	Bachelor Communication visuelle
Titre du module	Modules Fondamentaux théoriques 1
Type de module	Module commun aux orientations CV et Illustration
Code	21FTH
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	6 ECTS
Semestre	Semestre 1
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Aucun prérequis
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	<p>Histoire de l'illustration 1 : envisager sa production personnelle comme s'inscrivant dans une continuité de l'histoire de l'illustration, de la bande dessinée et du dessin animé. Connaître les grands thèmes et les codes du domaine à travers des moments historiques représentatifs.</p> <p>Sémiologie de l'image 1 : engager une réflexion sur le design graphique à travers des exemples de réalisations graphiques et une approche sémiologique. Entretenir son répertoire de formes visuelles et narratives, savoir présenter et parler de ses projets, développer sa culture visuelle et mettre en perspective son travail.</p> <p>Perspectives professionnelles : se familiariser avec le domaine du design graphique dans toute sa diversité et sa complexité, dans le but de construire sa propre position de designer ou d'illustrateur-trice-x.</p>
Contenu et formes d'enseignement	<p>Histoire de l'illustration 1 : cours magistral. Etude chronologique d'exemples emblématiques de l'histoire de l'illustration</p> <p>Sémiologie de l'image 1 : cours magistral. Présentation d'objets graphiques et discussions. Introduction à des formes graphiques canoniques, anciennes ou contemporaines.</p> <p>Perspectives professionnelles : conférences et rencontres avec des praticien-ne-x-s et des théoricien-ne-x-s du design graphique, lectures et discussions autour de thèmes en lien avec la production de graphiste et d'illustrateur-trice-x contemporain-e-x-s.</p>
Modalités d'évaluation et validation	<p>Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par la ou les professeur-e-x-s responsable-x-s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation.</p> <p>Histoire de l'illustration 1 : les étudiant-e-x-s sont évalué-e-x-s sur la base de la qualité de présentation d'un travail écrit ainsi que de l'implication au sein du cours.</p> <p>Sémiologie de l'image 1 : les étudiant-e-x-s sont évalué-e-x-s sur la base de la qualité de présentation d'un travail écrit ainsi que de l'implication au sein du cours.</p> <p>Perspectives professionnelles : l'évaluation est fondée sur des travaux écrits et présentations orales d'un projet à choix.</p> <p>Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note moyenne minimum de 4. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p>
Modalités de remédiation et de répétition	<p>Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e-x peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction des enseignant-e-x-s concerné-e-x-s dans un délai fixé dans calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le ou la responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués.</p> <p>Répétition : si les crédits attribués au module ne sont pas obtenus, le module doit être répété entièrement dès que possible.</p>

Enseignant-e-x-s	Florence Marguerat, Karelle Guy Ménine, Benjamin Stroun
Nom du/de la responsable du module	Dimitri Broquard, responsable de la filière Communication visuelle de la HEAD – Genève
Descriptif validé le	13.01.2022
Par	Aurélie Elisa Gfeller, responsable de la coordination de l'enseignement de la HEAD – Genève

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 28 juillet 2021